



Conseil économique et social

Distr. générale
30 décembre 2010
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants

Cinquante-quatrième session

Vienne, 21-25 mars 2011

Points 3 et 6 a) et c) de l'ordre du jour provisoire*

Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur du programme, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

Application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue: lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire pour renforcer la coopération internationale

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Vingtième session

Vienne, 11-15 avril 2011

Point 3 de l'ordre du jour provisoire**

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

Appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

En 2009 et 2010, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a élaboré des programmes régionaux pour l'Asie de l'Est et le Pacifique, l'Afrique de l'Est, l'Amérique centrale et les Caraïbes, l'Europe du Sud-Est, l'Afrique de l'Ouest et les États arabes. Pendant le premier semestre de 2011, des programmes régionaux suivront pour l'Afghanistan et les pays voisins et l'Afrique australe. Le présent rapport fait le point sur l'application des programmes, en précisant notamment les

* E/CN.7/2011/1.

** E/CN.15/2011/1.



difficultés rencontrées et les recommandations qui en résultent. Il a été établi conformément aux résolutions 2010/17 et 2010/21 du Conseil économique et social et à la résolution 65/227 de l'Assemblée générale. Les sections relatives à l'Afrique de l'Est, à l'Afrique de l'Ouest, à l'Afghanistan et aux pays voisins et à l'Amérique centrale et aux Caraïbes contiennent aussi des informations en vertu des résolutions 52/3, 52/4, 53/5 et 53/14 de la Commission des stupéfiants.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
Incidence d'une approche programme intégrée sur le programme opérationnel	4
II. Programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	5
A. Programme régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique	5
B. Programme régional pour l'Afrique de l'Est	7
C. Programme régional pour l'Europe du Sud-Est	10
D. Programme régional pour l'Amérique centrale et les Caraïbes	13
E. Programme régional pour les États arabes	16
F. Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest	17
G. Programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins	20
H. Programme régional pour l'Afrique australe	23
III. Voie à suivre, enseignements tirés et souci de pérennisation	24
Problèmes	25

I. Introduction

1. En 2009 et 2010, des progrès considérables ont été faits dans l'élaboration de programmes régionaux intégrés de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) en Asie de l'Est et dans le Pacifique, en Afrique de l'Est, en Amérique centrale et dans les Caraïbes, en Europe du Sud-Est, en Afrique de l'Ouest et dans les États arabes. Des programmes pour l'Afghanistan et les pays voisins et pour l'Afrique australe doivent être lancés en 2011.

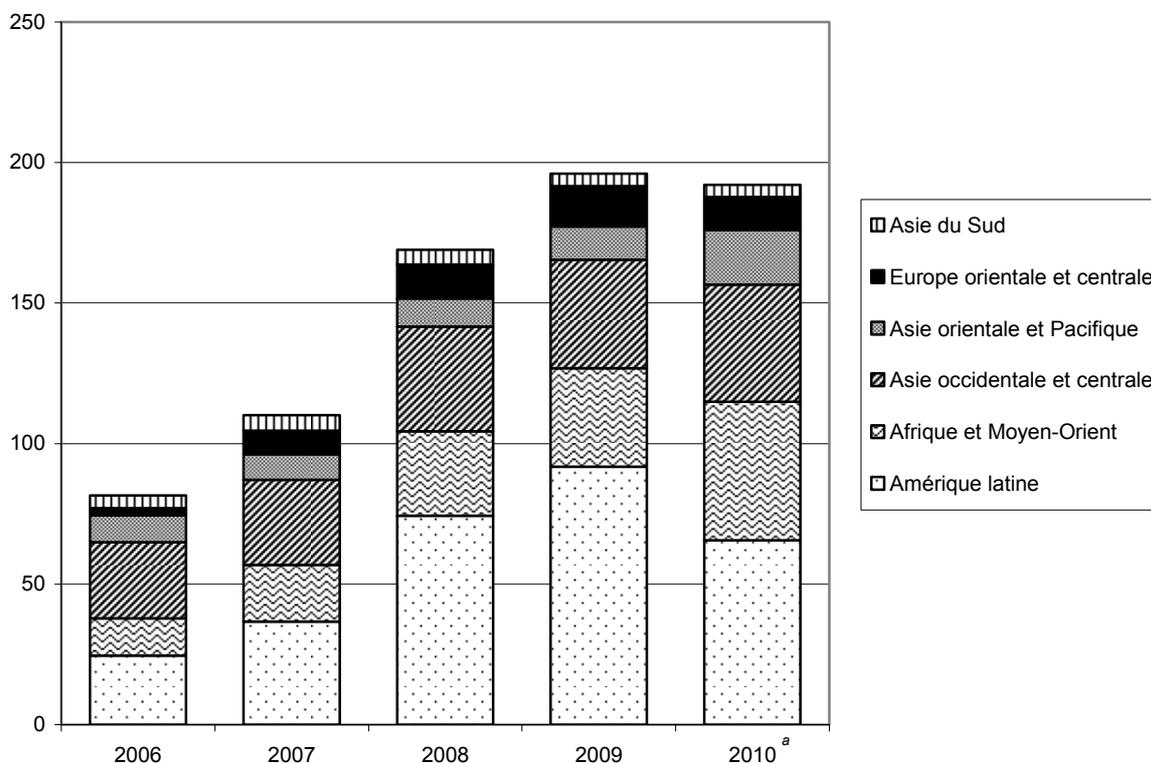
2. Les programmes régionaux illustrent la diversité et l'interdépendance des travaux de l'UNODC sur le terrain dont ils optimisent la valeur ajoutée lorsqu'il s'agit de régler des problèmes transfrontaliers. Leur approche a pour objectifs d'assurer: a) leur pleine appropriation par les pays partenaires du fait de leur alignement sur les politiques et les priorités régionales et nationales; b) un cadre intégré pour le transfert de l'expertise; c) l'abandon d'une approche basée sur les projets au profit d'une approche programme; et d) une coopération étroite avec les autres entités du système des Nations Unies et les partenaires multilatéraux. Plusieurs programmes de pays intégrés détaillés ont aussi été établis dans le cadre des programmes régionaux.

Incidence d'une approche programme intégrée sur le programme opérationnel

3. La portée géographique et le portefeuille de programmes de l'Office se sont beaucoup développés pendant l'année écoulée, traduisant les progrès réalisés dans l'établissement de programmes régionaux et de programmes de pays comme support d'exécution de l'UNODC sur le terrain.

4. Aujourd'hui, l'UNODC est présent dans plus de 60 pays. Du point de vue géographique, ses activités s'étendent à plus de 150 pays, et sa présence s'est aussi accrue dans les États sortant d'un conflit. Les bureaux régionaux, qui sont responsables des programmes opérationnels dans une région donnée, constituent l'armature du réseau de bureaux extérieurs de l'Office, de même que les bureaux de programmes qui relèvent chacun d'un bureau régional. Les bureaux de pays sont chargés du programme opérationnel de l'UNODC dans des pays spécifiques. Les travaux se rapportant à une thématique particulière sont confiés à des conseillers de l'UNODC qui rendent compte de leur mission au bureau régional ou au bureau de pays de leur zone géographique. La présence sur le terrain permet à l'UNODC de collaborer plus efficacement avec les États Membres pour la collecte de données, la fixation de priorités et l'établissement de stratégies et d'activités au titre des programmes.

Figure I
Affectation totale annuelle par région
(en millions de dollars des États-Unis)



^a Les chiffres recueillis s'arrêtent en novembre 2010.

II. Programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

5. Le présent rapport donne un aperçu des progrès réalisés par chaque programme régional. On trouvera dans la section III ci-dessous un état récapitulatif du financement des programmes régionaux.

A. Programme régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique

1. Élaboration et mise en route

6. Le programme régional de 2009-2012 pour l'Asie de l'Est et le Pacifique a été officiellement inauguré le 1^{er} janvier 2009, après avoir été présenté aux gouvernements partenaires, aux donateurs et aux partenaires d'exécution à Bangkok en novembre 2008.

7. Le programme régional est aligné sur les priorités régionales ou sous-régionales dans la mesure où l'UNODC coordonne étroitement ses travaux avec les mécanismes et les organisations pertinents, dont le mémorandum d'accord sur le contrôle des drogues dans le bassin du Mékong, le processus de coopération de

l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et de la Chine pour faire face aux drogues dangereuses, le mémorandum d'accord sur le renforcement de la coopération entre l'UNODC et l'ASEAN et le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique. En particulier, l'UNODC s'emploie activement à aligner le programme régional sur les priorités de la Réunion de hauts fonctionnaires sur la criminalité transnationale de l'ASEAN. Au niveau local, l'UNODC aide les pays, comme l'Indonésie, à leur demande, en élaborant des programmes nationaux.

2. Progrès réalisés dans la mise en œuvre

8. Le programme régional conjugue des interventions sur le plan normatif avec une assistance technique au niveau opérationnel. Certains volets du programme ont une dimension régionale mettant l'accent sur la coopération internationale, alors que d'autres visent à accroître l'efficacité des autorités nationales. La plupart des activités relevant du programme régional se tiennent actuellement au Cambodge, en Chine, en Indonésie, en Malaisie, au Myanmar, aux Palaos, aux Philippines, en République démocratique populaire lao, en Thaïlande, aux Tonga et au Viet Nam.

9. En 2009 et 2010, le programme régional a obtenu des résultats dans les domaines du trafic illicite et de la contrebande, de la gouvernance, de la justice pénale, de la réduction de la demande de drogues, du VIH/sida et des moyens de subsistance viables. Par exemple, l'UNODC a appuyé l'établissement de bureaux de liaison aux frontières supplémentaires dans la région et l'élargissement de leur mandat au Cambodge et en Thaïlande aux questions de trafic des migrants, de traite des personnes et de délinquance économique. Diverses mesures de renforcement des capacités ont été menées à bien, y compris une formation destinée aux agents des services de détection et de répression, aux procureurs et aux juges et des mesures d'appui aux institutions prenant part à la lutte contre la corruption (Thaïlande) et le blanchiment d'argent et le terrorisme (Viet Nam, Îles du Pacifique). Le programme régional a renforcé les mécanismes de partage d'informations sur les tendances en matière de drogues (programme mondial de surveillance des drogues synthétiques: analyse, situation et tendances) et favorisé la coopération régionale entre les juges et les procureurs et dans les domaines de la traite des personnes et du trafic des migrants. Il a aussi amélioré les services de traitement de la toxicomanie au Cambodge, au Myanmar et au Viet Nam (réseau international des centres ressources en matière de traitement et de réadaptation des toxicomanes Treatnet II) et créé de nouveaux moyens de subsistance pour les communautés qui produisent de l'opium au Myanmar et en République démocratique populaire lao.

3. Partenariat avec le système des Nations Unies

10. L'UNODC est un membre actif du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) Asie-Pacifique et du groupe d'appui des pairs qui lui est associé et prend part au suivi du mécanisme du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). À l'échelle des pays, l'UNODC collabore avec d'autres instances du système des Nations Unies pour traiter d'aspects particuliers du programme régional. Parmi les exemples actuels, on citera l'établissement d'un projet conjoint d'équipe de pays des Nations Unies en vue d'un programme de traitement de la toxicomanie à l'échelon local. Au Viet Nam, l'UNODC prend une part active à l'établissement et à l'exécution du nouveau programme "Unis dans l'action" des Nations Unies.

4. Financement

11. La valeur globale du programme régional pour la période 2009-2012 s'est élevée à 91 millions de dollars en novembre 2010, dont 32 % environ avaient été mobilisés au préalable.

12. Les ajustements apportés au budget programme ont consisté à réduire certains volets trop ambitieux, à en écarter d'autres qui étaient peu susceptibles de mobiliser des ressources et à reporter certaines activités au-delà de 2012. Ainsi, le budget programme pour 2009-2014 s'élève actuellement à 116 millions de dollars. Les ressources dépensées, recueillies et/ou annoncées se montent à 67 millions de dollars, soit 58 % du budget. Parmi les donateurs au programme régional figurent l'Allemagne, l'Australie, le Cambodge, le Canada, la Chine, les États-Unis d'Amérique, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la République de Corée, la République démocratique populaire lao, le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède, la Suisse, la Thaïlande, le Viet Nam, la Commission européenne, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et l'Alliance des ONG contre le VIH/sida, organisation non gouvernementale khmère.

B. Programme régional pour l'Afrique de l'Est

1. Élaboration et mise en route

13. En novembre 2009, les gouvernements des pays d'Afrique de l'Est ont approuvé par le programme régional pour 2009-2012 à une conférence ministérielle régionale tenue à Nairobi. La conférence faisait suite à une consultation d'experts régionale sur le contenu du projet de programme, organisée par l'UNODC en coopération avec le Gouvernement kényan en février 2009 avec des participants de tous les pays de la région. La consultation a permis aux pays d'évaluer les besoins, de fixer des priorités, d'établir les fondements du programme et le type et la portée de l'assistance fournie par l'UNODC. Les problèmes ont continué d'évoluer dans la région, en particulier avec l'essor de la piraterie maritime, et l'UNODC s'est efforcé de faire en sorte que ses activités au titre des programmes continuent de répondre aux besoins les plus urgents des États Membres.

2. Progrès réalisés dans la mise en œuvre

14. L'UNODC a intensifié son assistance technique dans la région. Une équipe restreinte d'experts a été créée dans le bureau régional de l'Office à Nairobi, chargée des trois sous-programmes décrits plus bas. Des programmes nationaux intégrés sont aussi en cours d'élaboration en Éthiopie et en Somalie.

Sous-programme 1. Lutte contre le trafic illicite, la criminalité organisée et le terrorisme

15. En 2009, l'UNODC a lancé une grande initiative régionale pour lutter contre le piratage maritime dans l'océan Indien. Il aide le Kenya et les Seychelles à poursuivre les pirates et en janvier 2010, il a étendu ses travaux à la Somalie, en mettant l'accent sur la réforme des prisons et du droit et la formation des procureurs. S'il importe d'insister sur l'amélioration des capacités au service des procès pour piratage, les investissements dans la formation, la modernisation des

infrastructures judiciaires et carcérales et la promotion de pratiques plus opérantes favorisent aussi le système de justice pénale dans son ensemble.

16. Depuis 2010, par le biais du renforcement des capacités, l'UNODC aide le Gouvernement du Burundi à lutter contre la traite des personnes et à la prévenir. Une initiative conjointe UNODC/Organisation internationale des migrations (OIM) est sur le point de démarrer au Rwanda. En coordination avec l'Organisation de coopération des chefs de police de l'Afrique de l'Est, l'UNODC œuvre à la création d'unités de lutte contre la criminalité organisée, avec pour commencer un premier atelier régional tenu en novembre 2010.

17. Avec l'appui du mentorat, des conseils juridiques et de l'assistance technique de l'UNODC, le Kenya a révisé sa législation sur la protection des témoins en avril 2010 en créant un service autonome de protection des témoins. Des programmes d'assistance technique en matière de protection des témoins sont en train d'être mis au point pour l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie, dans le premier cas en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Commission de la réforme du droit ougandaise, tandis qu'une évaluation est prévue pour Maurice au premier trimestre de 2011.

18. L'UNODC aide les services de détection et de répression éthiopiens à améliorer leurs techniques d'interception des drogues et d'enquêtes sur les drogues depuis 2007. Une meilleure coopération entre les douanes, la police et les services d'immigration s'est traduite par des saisies plus conséquentes à l'aéroport international d'Addis-Abeba. S'appuyant sur le succès du projet mené à l'aéroport, les autorités ont formé le personnel des services de messagerie et des bureaux de poste, ce qui a permis d'augmenter encore les saisies. Les données relatives aux saisies montrent que les tentatives déjouées sont désormais plus nombreuses pour le trafic de cocaïne que pour l'héroïne. Le développement de la culture du cannabis et l'augmentation des saisies sont une source de préoccupation pour les autorités éthiopiennes. L'UNODC procédera à une rapide évaluation pour déterminer l'ampleur et la portée du problème.

19. L'UNODC a organisé plusieurs manifestations de renforcement des capacités concernant la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme et son financement et le blanchiment d'argent qui y est lié à l'intention des fonctionnaires du Burundi, de Djibouti, de l'Éthiopie, du Kenya, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda. L'UNODC a aussi conseillé Djibouti, le Kenya et l'Ouganda au sujet de modifications à apporter à la législation. Il tient des consultations avec le Kenya, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda et des organisations partenaires sous-régionales, comme l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Commission de l'océan Indien et la Communauté de l'Afrique de l'Est, en vue de l'établissement de programmes visant à améliorer la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme.

Sous-programme II. Lutte contre la corruption et promotion de la justice et de l'intégrité

20. L'UNODC a mis au point un programme de réforme pour le Kenya afin de traiter les problèmes auxquels se heurte le secteur de la justice pénale a) en aidant le Gouvernement à appliquer la Constitution de 2010 et à donner effet aux priorités et stratégies d'action et b) en œuvrant en faveur des objectifs de renforcement des

capacités institutionnelles à long terme. Il a apporté son concours à l'Équipe spéciale nationale kenyane chargée de la réforme de la police en établissant un rapport sur la base duquel le Comité d'application de la réforme de la Police kenyane lui a demandé de revoir la législation sur la réforme de la police et de mettre au point un programme d'application.

21. L'UNODC aide le Gouvernement kenyan à réformer sa police et à assurer des services de détection et de répression efficaces fondés sur les principes de l'intégrité et de la primauté du droit en lui prodiguant des conseils d'experts. Son projet de programme préconise l'établissement d'un système de suivi du comportement professionnel, le renforcement des principes de responsabilité et d'intégrité de la police, l'introduction de codes de conduite et l'amélioration des qualifications et des connaissances.

22. En coordination avec le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Agence allemande de coopération technique, l'UNODC fournit actuellement une assistance à l'Équipe spéciale kenyane chargée de mettre en œuvre la Loi sur les infractions sexuelles. En coopération avec le Département du développement social (Afrique du Sud), il prévoit aussi de créer des centres destinés aux victimes de violence sexiste.

23. Après la publication d'une évaluation complète en 2010, l'UNODC a appuyé la réforme des prisons en Ouganda, en formant des cadres de prisons et en fournissant des conseils techniques sur la révision des réglementations conformément au droit ougandais, au droit international humanitaire et aux règles et normes des Nations Unies. En 2011, il prévoit de travailler sur des solutions alternatives à l'emprisonnement dans certains pays de la région.

Sous-programme III. Amélioration du développement sanitaire et humain

24. L'UNODC a poursuivi son programme de renforcement des capacités afin d'améliorer les services de traitement de la toxicomanie à l'échelle mondiale. L'Éthiopie, le Kenya, Madagascar, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et les Seychelles ont participé au projet de formation de formateurs de Treatnet. Les pays reçoivent actuellement des subventions pour lancer des programmes de formation nationaux et améliorer les services de traitement et de soins.

25. Dans le domaine de la prévention du VIH chez les usagers de drogues par injection et en milieu carcéral, l'UNODC a fourni une formation et des conseils aux partenaires publics et non-gouvernementaux. Ainsi, les prestataires de services du Kenya, de Madagascar, de Maurice, du Royaume-Uni de Tanzanie et des Seychelles ont acquis des compétences dans le domaine de la sensibilisation. L'appui de l'UNODC à la recherche et à l'analyse a contribué à une meilleure compréhension de la dynamique du VIH chez les usagers de drogues par injection et les détenus.

3. Partenariat avec d'autres instances du système des Nations Unies

26. L'UNODC a participé activement aux équipes de pays des Nations Unies pour la Somalie et le Kenya et au PNUAD du Kenya. Au Kenya, l'UNODC a été choisi par l'équipe conjointe des Nations Unies sur le sida pour diriger les travaux sur la prévention et les soins en matière de VIH visant les populations les plus exposées. L'UNODC collabore aussi avec l'équipe conjointe sur le sida au Kenya, à

Madagascar, à Maurice, aux Seychelles et en Somalie et avec l'Équipe régionale du Programme ONUSIDA pour l'appui à l'Afrique orientale et australe.

4. Financement

27. En octobre 2010, les donateurs avaient fourni au total quelque 20,9 millions de dollars au programme régional pour la période 2009-2010 sur un budget total de 41,2 millions de dollars (2009-2012).

C. Programme régional pour l'Europe du Sud-Est

1. Élaboration et mise en route

28. Le programme régional pour l'Europe du Sud-Est a été élaboré en 2008 avec des pays partenaires pour répondre de façon concertée aux nouvelles menaces dans la région.

29. Les domaines prioritaires du programme régional, tels que définis par les gouvernements partenaires des pays de l'Europe du Sud-Est, sont la criminalité organisée et le terrorisme; la justice et l'intégrité; et la prévention et le traitement de la toxicomanie et le traitement et les soins en matière de VIH. Le programme vise à fournir une assistance technique aux organismes et services nationaux pour s'attaquer à la criminalité organisée et au trafic illicite, améliorer les systèmes de justice, combattre la corruption et prévenir et traiter la toxicomanie et la propagation du VIH/sida.

30. Le programme fait une place importante à l'amélioration de la coopération régionale et à l'établissement de partenariats stratégiques avec les institutions internationales pertinentes. En mars 2009, des représentants des pays partenaires ont signé une déclaration conjointe à la conférence régionale de haut niveau tenue à Belgrade qui portait approbation du programme régional.

2. Progrès réalisés dans la mise en œuvre

Sous-programme 1. Criminalité organisée et terrorisme, assistance législative et renforcement des capacités

31. Le sous-programme I prévoyait les activités suivantes: examen de la législation nationale et alignement de cette législation sur les conventions internationales relatives à la criminalité organisée et à la lutte contre la corruption; amélioration des qualifications et de l'efficacité opérationnelle des autorités judiciaires, des autorités de poursuite et des services de détection et de répression, et renforcement des connaissances des institutions chargées de la justice et des affaires intérieures concernant la conformité à l'acquis, aux normes et meilleures pratiques de la communauté internationale et de l'Union européenne.

32. Dans les domaines de la traite des personnes et du trafic de migrants, les travaux ont principalement porté sur le renforcement des connaissances et l'adoption de cadres juridiques appropriés, pour ce qui touche en particulier à la facilitation des enquêtes conjointes et à la recevabilité des preuves; la mise au point définitive de lignes directrices en matière de coopération internationale et le resserrement de la coopération par des réunions régionales régulières et des

échanges d'informations sur les bonnes pratiques, et la fourniture d'une formation destinée aux praticiens de la justice pénale.

33. Dans le domaine de l'analyse criminelle et des enquêtes financières, une coopération régionale est actuellement renforcée par le biais de manifestations régionales organisées tous les six mois pour promouvoir le professionnalisme et la compréhension mutuelle entre praticiens. Des missions d'évaluation ont été menées pour mesurer les capacités en matière d'analyse criminelle et les moyens dont disposent les services de détection et de répression et les services de renseignement financier.

34. Dans les domaines du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme et de la confiscation d'avoirs, une assistance technique a été apportée pour harmoniser la législation nationale avec les normes relatives à la communication d'informations, les conflits d'intérêts, l'enrichissement illicite et le recouvrement d'avoirs, faciliter l'établissement d'un réseau régional d'institutions pour renforcer la coopération en matière d'enquêtes criminelles et optimiser l'utilisation d'outils d'entraide judiciaire dans les affaires de recouvrement d'avoirs.

35. Des missions régionales d'évaluation du contrôle des conteneurs ont été menées pour renforcer les moyens qu'ont les services de contrôle aux frontières et de détection et de répression de repérer et d'inspecter les conteneurs maritimes à haut risque, une formation a été prodiguée et du matériel a été fourni pour améliorer la coopération transfrontière et les échanges d'informations, ainsi que les compétences professionnelles des agents des services de protection des frontières, de détection et de répression en Albanie, pour ce qui concerne l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Kosovo, en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, et la frontière maritime avec l'Italie. Des missions d'évaluation ont été effectuées dans les laboratoires de criminalistique de pays de l'Europe du Sud-Est pour identifier les besoins de mise en conformité avec les procédures opérationnelles uniformes et les résultats de ces exercices ont été communiqués aux membres de la profession lors d'un séminaire régional.

Sous-programme II. Justice et intégrité

36. Un appui a été apporté en faveur d'une utilisation accrue de la Convention des Nations Unies contre la corruption en matière d'entraide judiciaire pour le recouvrement d'avoirs dans les affaires de corruption, et de la première étude régionale sur la corruption effectuée en coopération avec les instituts statistiques nationaux. On a procédé à une évaluation et à une analyse des besoins à l'échelle régionale dans le domaine de la législation en matière de justice pour mineurs et des conditions de détention et de l'état d'avancement des alternatives à l'incarcération. En consultation avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, un programme régional de justice pour mineurs a été établi pour créer des unités spécialisées destinées aux jeunes au sein des tribunaux, des parquets et des services de détection et de répression existants et pour échanger les meilleures pratiques concernant la mise en œuvre de mesures alternatives, autres que la détention, et de déjudiciarisation.

Sous-programme III. Prévention et traitement de la toxicomanie et traitement et soins en matière de VIH

37. Les activités au titre du sous-programme III consistent à encourager le recours aux formations de prévention efficace de l'abus de drogues, ainsi qu'aux formations du personnel pénitentiaire à la prise en charge de détenus toxicomanes; établir un modèle régional de services multidisciplinaires de traitement de la toxicodépendance; former les professionnels à l'application de pratiques éprouvées (en Albanie et en Serbie) et améliorer la coordination entre institutions aux niveaux national et régional afin d'échanger les meilleures pratiques.

3. Partenariat avec d'autres instances du système des Nations Unies

38. Le programme régional a aidé les équipes de pays des Nations Unies de la région, notamment, en prenant une part active à l'élaboration du programme du PNUAD pour la période 2011-2015 concernant la Serbie et en participant à l'élaboration du programme "Unis dans l'action" pour la période 2012-2016 en Albanie. L'équipe des Nations Unies pour le Kosovo a demandé à l'UNODC de participer au plan de développement commun.

39. En mai 2009, l'UNODC a signé un mémorandum d'accord avec le Conseil de coopération régionale. Parmi ses partenaires régionaux dans les domaines de la justice pénale et de la criminalité organisée transnationale figure le Centre régional de l'Initiative de coopération en Europe du Sud-Est pour la lutte contre la criminalité transfrontière où il a obtenu le statut d'observateur en juin 2010.

40. L'UNODC se tient aussi en rapport avec les organisations régionales chargées de promouvoir la coopération entre la police et les procureurs, telles que l'Association des chefs de police d'Europe du Sud-Est, le Groupe consultatif des procureurs d'Europe du Sud-Est et l'Initiative régionale contre la corruption. Des consultations se tiennent aussi régulièrement avec l'OIM autour de questions liées aux migrations et à la traite de personnes. De bonnes relations de travail ont été établies avec le Conseil de l'Europe, qui est un grand partenaire opérationnel.

4. Financement

41. Parmi les pays qui apportent leur concours au programme figurent l'Allemagne (4,08 millions de dollars), la Suède (150 000 dollars) et la France (205 807 dollars) ainsi que la Belgique, l'Irlande, l'Italie, la Norvège, la République tchèque et la Suisse. Les fonds de l'Union européenne sont affectés annuellement à l'échelle locale par le biais de l'Instrument d'aide de préadhésion qui permet d'identifier les priorités des projets conformément à l'acquis communautaire. Dans la plupart des cas, les procédures n'autorisent pas les demandes émanant d'organismes des Nations Unies.

42. Bien que les activités aient été lancées avec succès, il n'a pas été possible de dégager des fonds suffisants pour leur pleine exécution. En s'appuyant sur les compétences acquises et les instructions reçues des pays partenaires, l'UNODC a simplifié le portefeuille initial de programmes et donné un ordre de priorité en mettant l'accent sur la criminalité organisée et le trafic illicite pendant la période biennale 2011-2012. À compter de 2011, le programme simplifié sera géré directement depuis le siège.

D. Programme régional pour l'Amérique centrale et les Caraïbes

1. Élaboration et mise en route

43. Le programme régional pour l'Amérique centrale est le fruit de consultations approfondies appuyées par les États de la région. Une réunion régionale d'experts tenue à San José (5-6 février 2009) a mis l'accent sur les actions prioritaires en Amérique centrale pour la période 2009-2011 avec la participation de sept pays d'Amérique centrale, de la République dominicaine et du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA).

44. Le programme visant à renforcer le plan d'action relatif à la stratégie de sécurité en Amérique centrale et au Mexique a été adopté à la conférence ministérielle tenue à Managua, les 23 et 24 juin 2009, par les sept États membres du SICA, le Costa Rica, la République dominicaine et le Mexique. Il vise à compléter le plan d'action relatif à la stratégie de sécurité en Amérique centrale et au Mexique. Dans la déclaration finale de la réunion ministérielle, les représentants ont aussi approuvé la création de centres d'excellence dans la région.

45. Les représentants des États membres à la conférence ministérielle ont aussi présenté leurs priorités nationales et demandé à l'UNODC de fournir des services consultatifs et une assistance technique à la pointe du progrès pour formuler et mettre en œuvre des réponses aux problèmes du trafic de drogues et de la criminalité transnationale organisée qui y est associée.

2. Progrès réalisés dans la mise en œuvre

46. Le Pacte de Saint Domingue et le mécanisme de Managua constituent une initiative interrégionale (Amérique centrale et Caraïbes) visant à renforcer la coordination des politiques dans le domaine du trafic de drogues et de la criminalité organisée. Ses objectifs consistent à: a) faciliter la coordination des politiques régionales et nationales dans le domaine de la criminalité organisée et du trafic de drogues; b) doter les pays d'une capacité d'analyse des tendances en matière de criminalité organisée et de trafic de drogues; c) assurer la circulation des informations entre partenaires du mécanisme et éviter les chevauchements; d) aider à la mise en œuvre de la Convention contre la criminalité organisée, de la Convention des Nations Unies contre la corruption et des trois conventions relatives aux drogues; et e) mettre en œuvre des politiques efficaces de lutte contre la criminalité organisée.

47. Depuis le lancement du Pacte, l'UNODC collabore étroitement avec le SICA, la Communauté des Caraïbes et l'Office chargé de la sécurité et de la lutte contre la criminalité et avec l'Organisation des États des Caraïbes orientales. Des réunions de groupes d'experts ont été tenues en juin 2010 pour l'Amérique centrale et en décembre 2010 pour les Caraïbes, qui se sont traduites par des recommandations concrètes sur la lutte contre la criminalité organisée. En parallèle, l'Office a commencé à déployer un réseau d'analystes stratégiques, dont trois ont été recrutés en El Salvador, au Guatemala et au Panama. L'une de leurs principales tâches sera de collaborer à la préparation d'une évaluation des menaces en matière de criminalité organisée transnationale régionale. Des stages de formation régionaux destinés à faciliter la mise en œuvre de politiques en matière de criminalité ont été organisés en El Salvador (trafic de drogues et gangs, prévention et traitement de la

toxicomanie) et au Panama (coopération juridique internationale dans le domaine pénal).

Sous-programme I. Criminalité organisée

48. En 2010, le réseau de procureurs d'Amérique centrale a été mis en place pour aider à instaurer des voies de communication et d'échanges structurés entre procureurs spécialisés sur les affaires liées à la criminalité organisée.

49. Les activités menées dans le cadre du Programme de contrôle des conteneurs au Panama se sont développées et traduites par des résultats mesurables, dont la saisie de 378 kg de cocaïne en janvier 2010 dans un conteneur chargé à Valence (Espagne), qui a directement résulté de la collaboration internationale, et en février 2010, la confiscation de 177 kg de cocaïne dans une cargaison originaire du Venezuela et destinée à la République islamique d'Iran via Barcelone. Le Costa Rica est en train de se joindre au programme, et des négociations avec le Guatemala et le Nicaragua sont en bonne voie. En juin 2010, un centre d'excellence régional sur la sécurité maritime a ouvert ses portes avec l'appui du Panama.

50. L'initiative régionale de l'UNODC contre la traite des personnes a été érigée en modèle par la conférence centraméricaine des ministères publics et d'autres acteurs internationaux. Parmi ses résultats, on citera la formation d'un groupe de magistrats du parquet et de fonctionnaires de police d'Amérique centrale pour mieux enquêter sur les infractions liées à la traite des personnes et en poursuivre les auteurs. Une formation de niveau national a été prodiguée à des magistrats du parquet dans le domaine du trafic des personnes au Guatemala, au Nicaragua et au Panama.

Sous-programme II. Corruption, intégrité et justice pénale

51. Une initiative régionale de lutte contre la corruption a été lancée en Amérique centrale au dernier trimestre de 2010. Le Panama est convenu de financer un centre de formation régional à la lutte contre la corruption pour l'Amérique centrale et les Caraïbes, ainsi qu'un mentor régional pour la lutte contre la corruption qui fournira des services consultatifs aux Gouvernements du Panama et d'autres pays de la région. L'UNODC a aussi piloté la mise au point d'un mécanisme de responsabilisation et de transparence dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement au Nicaragua dans le cadre d'une initiative conjointe du système des Nations Unies.

52. Dans le cadre des activités relatives à la réforme pénitentiaire, un programme a été lancé au Panama en juin 2010 pour examiner les questions relatives aux sanctions autres que la détention et à la surpopulation carcérale en faveur duquel le Gouvernement a accepté de financer (à hauteur de 1,2 million de dollars) l'évaluation et le développement éventuel dans le pays d'une initiative pilote de bracelet électronique. Une évaluation technique du système carcéral a aussi été achevée en El Salvador en 2010.

53. L'Office a appuyé le Gouvernement panaméen pendant la phase de transition de mise en place d'un système de justice pénale accusatoire. Il a parachevé un programme de réinsertion d'anciens membres de gangs dans la société. Environ 180 jeunes à risque et membres de gangs ont été formés à des activités professionnelles et ont réintégré la collectivité. En El Salvador, l'Office a lancé un

projet novateur consistant à convertir des gares abandonnées en centres de création où les jeunes de cinq communautés très touchées par la criminalité peuvent prendre part à des activités culturelles et recevoir une formation professionnelle.

Sous-programme III. Amélioration de la santé et du développement humain

54. Dans le cadre de l'initiative régionale visant à établir un réseau de traitement, réadaptation et réinsertion sociale en Amérique centrale, l'Office vise à faciliter les échanges professionnels et la création de réseaux entre les praticiens des centres de traitement, de réadaptation et de réinsertion sociale des toxicomanes d'Amérique centrale. Un "seguimiento informático modular de las adicciones" (système informatique modulaire sur les addictions) a été créé qui est devenu un modèle de coopération avec l'Organisation des États américains. La base de données répond aux besoins nationaux et internationaux en matière d'archivage et de transmission de l'information dans les domaines de l'épidémiologie, de la santé, de la famille, du travail, des questions juridiques, de la psychiatrie, des prisons et de la criminalistique qui concernent les patients souffrant de divers types d'addiction dans la région de l'Amérique centrale.

55. Dans le domaine du VIH/sida en milieu carcéral, tous les pays de l'Amérique centrale ont terminé leur évaluation de la situation en matière de VIH dans les prisons et le Costa Rica, la République dominicaine et le Guatemala ont organisé des consultations nationales en vue de l'élaboration de politiques nationales. Le réseau de l'Amérique centrale et de la République dominicaine concernant le VIH en milieu carcéral travaille aussi avec l'Office à l'organisation d'une campagne de "zéro nouvelle infection à VIH" dans les prisons d'Amérique centrale qui doit commencer à la fin de 2010. Le conseiller régional pour le VIH participe aussi à de nouvelles initiatives des Nations Unies sur la prévalence du VIH et la création de services spécialisés pour cette maladie dans les prisons du Nicaragua et du Honduras ainsi que sur les droits de l'homme et la diversité au Costa Rica.

3. Partenariat avec d'autres instances du système des Nations Unies

56. L'UNODC prend part aux équipes de pays des Nations Unies en Amérique centrale et aux projets menés au titre des Objectifs du Millénaire pour le développement au Honduras, au Panama et au Nicaragua. Au Guatemala, l'UNODC collabore aussi avec le système des Nations Unies à l'établissement d'une demande conjointe qui sera présentée au Fonds pour la consolidation de la paix en 2011. L'UNODC a aussi joué un rôle actif dans le processus du PNUAD en El Salvador et au Panama.

57. L'UNODC a aussi participé activement à la réunion régionale sur la sécurité organisée par le PNUD au Panama, à laquelle ont assisté des représentants de tous les organismes des Nations Unies, des organisations régionales et des administrations publiques en octobre 2010.

4. Financement

58. Le coût du programme régional pour l'Amérique centrale en 2010-2012 a été estimé à 34 millions de dollars. En novembre 2010, l'UNODC était parvenu à obtenir 8,5 millions de dollars et il attend un montant supplémentaire de 1,5 million de dollars à court terme. Aussi limitée que la présence de l'UNODC ait pu être dans

la région, l'Office a pu se hisser à un plus haut niveau en 2010 et mobiliser un plus grand nombre de ressources. Les principaux donateurs pour ce programme sont le Canada, l'Espagne, les États-Unis, la France, le Luxembourg, le Panama et la Suède. Le Gouvernement panaméen a joué un rôle essentiel en mettant à disposition des locaux modernes entièrement équipés pour le bureau du programme régional et le centre d'excellence pour la sécurité maritime et a joué un rôle croissant dans le financement des initiatives nationales et régionales.

E. Programme régional pour les États arabes

1. Élaboration et mise en route

59. Tout au long de 2010, l'UNODC a travaillé en partenariat avec la Ligue des États arabes et bon nombre de ses membres – Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Soudan, Tunisie, Yémen et Palestine pour élaborer un programme régional sur le contrôle des drogues, la prévention de la criminalité et la réforme de la justice pénale pour la période 2011-2015 dans les États arabes, une Déclaration politique (Déclaration du Caire) et le mandat d'un comité de direction et de suivi du programme régional qui orienterait la coopération de l'UNODC avec les États arabes.

60. Le programme régional se compose des trois sous-programmes ci-après: a) lutte contre le trafic illicite, la criminalité organisée et le terrorisme; b) promotion de l'intégrité et renforcement de la justice; et c) prévention de l'usage de drogues et santé.

61. Le programme régional, la Déclaration du Caire et le mandat ont été définitivement mis au point à une réunion régionale d'experts tenue au Caire du 27 au 29 avril 2010, sous les auspices de la Ligue des États arabes et en partenariat avec le Gouvernement égyptien, avec la participation d'autres États de la région. Les trois documents ont été approuvés par le Conseil de la Ligue des États arabes et lancés par le Secrétaire général de la Ligue et le Directeur exécutif de l'UNODC le 8 décembre 2010.

2. Progrès réalisés dans la mise en œuvre

62. Des programmes intégrés nationaux sont en cours d'élaboration, qui portent dans un premier temps sur le territoire palestinien occupé et le Yémen, comme l'ont demandé les États de la région. Une réunion nationale d'experts s'est tenue au Yémen le 29 novembre 2010, et une manifestation analogue se tiendra dans le territoire palestinien occupé en 2011 pour examiner et mettre définitivement au point les projets de programmes nationaux en consultation avec les homologues nationaux intéressés et d'autres parties prenantes. Un programme d'activité élargi est en cours d'élaboration pour le Sud Soudan et la possibilité d'établir un programme intégré national au Liban est à l'étude. Un programme intégré national sera établi pour la Jamahiriya arabe libyenne, qui s'appuie sur le portefeuille d'activités du pays. D'autres programmes de pays, dans le cadre du programme régional, pourront être développés le cas échéant.

63. Deux bureaux sous-régionaux ont été établis pour mettre efficacement en œuvre le programme régional, un pour les pays du Maghreb, que la Jamahiriya arabe libyenne a accueilli sur son territoire, et un pour les États du Golfe, hébergé par les Émirats arabes unis.

3. Partenariat avec le système des Nations Unies

64. L'UNODC prend part aux équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et aux équipes de pays des Nations Unies par le biais du PNUAD; il participe actuellement aux processus du PNUAD en Égypte, au Liban, au Yémen et dans le territoire palestinien occupé et vise à élargir sa participation à la région. Cela facilitera la programmation conjointe avec les organismes des Nations Unies et appuiera la formulation de stratégies conjointes pour promouvoir la primauté du droit et la santé. L'UNODC prend une part active aux équipes de pays des Nations Unies sur le VIH/sida et la justice pénale.

4. Financement

65. Le budget du programme régional s'élève à 100 millions de dollars, dont 35 millions de dollars déjà annoncés et/ou recueillis. Le programme et les programmes intégrés nationaux sont actuellement présentés aux donateurs aux niveaux régional et national par le biais d'ateliers spécialisés pour donateurs qui permettent de maintenir le dialogue avec les partenaires au cours des étapes d'élaboration, d'exécution et d'évaluation des programmes. L'UNODC coordonne le programme régional avec les partenaires pertinents, y compris l'Union européenne. La possibilité est actuellement à l'étude d'établir des accords de participation aux coûts avec les administrations publiques de la région, le secteur privé et les fonds régionaux et internationaux et d'accroître les contributions financières de ces intervenants.

F. Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest

1. Élaboration et mise en route

66. En décembre 2008, les Chefs d'État et de gouvernement de l'Afrique de l'Ouest ont approuvé le Plan d'action régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour lutter contre le problème croissant du trafic illicite de drogues, de la criminalité organisée et de l'abus de drogues en Afrique de l'Ouest pour la période allant de 2008 à 2011 et la Déclaration politique sur la prévention de l'usage illicite de drogues, le trafic de drogues et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest.

67. Dans la Déclaration politique, l'UNODC a été instamment prié de renforcer son aide à la Commission et aux États membres de la CEDEAO en vue de la mise en œuvre du Plan d'action régional dans lequel l'Office a été invité à appuyer l'élaboration de stratégies nationales de lutte contre la drogue et le crime.

68. Le programme régional, qui vise à appuyer la mise en œuvre du Plan d'action régional aux niveaux national et régional, a été lancé à une séance d'information de haut niveau sur l'Afrique de l'Ouest tenue à New York le 16 décembre 2010, organisée par l'UNODC conjointement avec la CEDEAO et le Bureau des Nations

Unies pour l'Afrique de l'Ouest, en partenariat avec le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et en présence de représentants des partenaires internationaux et régionaux et d'États Membres.

2. Progrès réalisés dans la mise en œuvre

69. Le programme régional comprend les sous-programmes thématiques ci-après: a) la criminalité organisée, le trafic illicite et le terrorisme; b) la justice et l'intégrité; c) la prévention de l'abus des drogues et la santé; et d) la sensibilisation et la recherche.

70. Des programmes intégrés nationaux, mis au point dans le cadre du programme régional, sont déjà mis en œuvre au Cap-Vert, en Guinée-Bissau, au Mali et au Nigéria et d'autres sont en cours ou ont été définitivement mis au point, comme ceux concernant le Burkina Faso, le Ghana et le Togo.

71. La mise en œuvre de programmes intégrés nationaux permet à l'UNODC d'accroître le savoir-faire accumulé dans la région, qui s'est développé avec le lancement des initiatives régionales ciblées dans les domaines de la criminalistique et des mesures d'interception dans les aéroports. En décembre 2010, le Bureau régional de l'UNODC avait réuni des compétences dans les domaines de la détection et de la répression, du trafic, du blanchiment d'argent, de la criminalistique, du trafic de migrants, de la traite des personnes, de la lutte contre le terrorisme et de la prévention du VIH/sida. Le fichier d'experts devrait augmenter, notamment dans le cadre du soutien de l'Union européenne pour la mise en œuvre du plan opérationnel de la CEDEAO et d'autres initiatives prévues dans les domaines de la justice pénale, de la réforme pénitentiaire et du trafic illicite.

72. Parmi les composantes du programme régional figure l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest qui a contribué aux initiatives de réforme du secteur de la sécurité et de consolidation de la paix dans les situations d'après-conflit. En 2010, au rang des activités figuraient l'envoi de missions d'évaluation en Côte d'Ivoire et en Guinée-Bissau, l'établissement d'une présence de l'UNODC en Sierra Leone et la signature d'un mémorandum d'accord avec les Gouvernements de la Sierra Leone et de la Guinée Bissau en vue de la création d'un service de la criminalité internationale. L'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest favorise aussi une coopération accrue et plus étroite avec les missions intégrées des Nations Unies en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone. L'UNODC se dotera de moyens d'action en Guinée après la constitution d'un nouveau gouvernement pour appuyer une réforme du secteur de la sécurité.

3. Partenariat avec d'autres instances du système des Nations Unies

73. L'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest est un programme pilote interinstitutions de portée générale mis en œuvre conjointement par l'UNODC, le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et INTERPOL, en appuyant la mise en œuvre du Plan d'action régional et de la Déclaration politique de la CEDEAO. L'UNODC accueille actuellement deux agents du Département des opérations de maintien de la paix à Dakar chargés de faciliter cette mise en œuvre.

74. L'UNODC prend part à l'élaboration, l'examen et la mise en œuvre du PNUAD dans toute l'Afrique de l'Ouest, en sa qualité de responsable de groupe pour le sous-programme sur la sécurité au Cap-Vert et en Guinée-Bissau.

75. Le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre fait partie de l'équipe de directeurs régionaux du GNUM établie à Dakar. Cette instance joue un rôle moteur et donne des orientations stratégiques et un appui aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies au sein desquelles l'UNODC milite pour que les menaces liées à la drogue et au crime figurent parmi les questions transversales dans le programme de développement.

4. Financement

76. Pendant la période à l'examen, les donateurs ont apporté d'importantes contributions à différentes initiatives dans le cadre du programme régional. L'Union européenne reste le principal donateur en faveur de la région de l'Afrique de l'Ouest, qui reçoit aussi le soutien de plusieurs autres contributeurs nationaux, régionaux et internationaux. Des fonds conséquents ont été obtenus des États-Unis ainsi que du Brésil dans le cadre de la coopération Sud-Sud, et de la Commission de consolidation de la paix qui appuie les initiatives dans les zones se relevant d'un conflit dans la région.

5. Renforcement de l'appui international aux États de l'Afrique de l'Ouest dans leurs efforts de lutte contre le trafic de drogues

77. La présente section contient des informations conformément à la résolution 52/4 de la Commission des stupéfiants.

78. L'année 2010 a été marquée par plusieurs manifestations de haut niveau organisées ou appuyées par l'UNODC qui ont renforcé le soutien international pour les États d'Afrique de l'Ouest pour combattre le trafic de drogues. Le 15 février 2010, une conférence ministérielle s'est tenue au titre de l'Initiative de Dakar pour recueillir un soutien international pour les efforts du Cap-Vert, de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal contre le trafic de drogues et la criminalité organisée. Une réunion de suivi a eu lieu en octobre 2010 pour formuler des propositions concrètes suite à la feuille de route établie en février.

79. L'Engagement de Freetown, issu de la conférence ministérielle des pays associés à l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest le 17 février 2010, a manifesté la volonté politique de lutter contre la drogue et la criminalité transnationale organisée. La participation de partenaires bilatéraux et multilatéraux a donné lieu à des annonces de contributions à l'Initiative.

80. L'UNODC a terminé un projet sous-régional pour l'Union du fleuve Mano, qui prévoyait des missions d'évaluation conjointes approfondies en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone et une assistance au renforcement des capacités opérationnelles du secrétariat de l'Union du fleuve Mano. Des missions techniques ont été organisées en Guinée pour l'élimination de gros volumes de précurseurs chimiques découverts en 2009.

81. Pour faire face au trafic aux frontières aériennes, l'UNODC a commencé à mettre en œuvre le projet "Établissement d'une communication opérationnelle en temps réel entre certains aéroports d'Afrique de l'Ouest". Ce projet, qui est une initiative conjointe de l'UNODC, d'INTERPOL et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), avec l'appui de la Commission européenne, permettra de créer des unités spéciales communes chargées des mesures d'interception dans huit aéroports¹ le long des itinéraires du trafic de drogues en Afrique de l'Ouest, ainsi qu'une unité au Brésil et une autre au Maroc. Les unités seront reliées aux systèmes de communication I-24/7 d'INTERPOL et CENcomm de l'OMD.

82. Au Mali, le programme intégré national a été lancé en février 2010 et un bureau de programme de l'UNODC a été ouvert.

83. Dans le cadre du plan opérationnel national mis au point par l'UNODC en Guinée-Bissau, une unité spéciale de lutte contre les stupéfiants a été établie au sein de la police judiciaire et deux prisons ont été rénovées selon les normes internationales. Toujours en vertu de ce plan, le Brésil a commencé à appuyer la création d'un centre de formation pour les forces de sécurité à Bissau, en coopération avec l'UNODC, afin de fournir une formation des services de détection et de répression au niveau national et, à long terme, pour faire du centre un institut de formation régional pour les pays lusophones en Afrique.

84. L'UNODC n'a cessé d'appeler l'attention de la communauté internationale sur la menace que constituent le trafic de drogues et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest et sur leur incidence mondiale, notamment à l'occasion des réunions de haut niveau tenues à New York, Bruxelles et dans d'autres capitales européennes.

G. Programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins

1. Élaboration et mise en route

85. L'Initiative du Pacte de Paris est un exemple réussi de participation de l'UNODC à la coopération régionale et internationale. Bénéficiant du concours de 55 pays et organisations ayant des intérêts communs dans la lutte contre la menace constituée par les opiacés, elle fournit un cadre à la coordination et à la coopération mutuelles afin d'optimiser l'impact des activités de lutte contre la drogue et la criminalité sur le terrain et ce afin de réduire la consommation d'opiacés et de traiter la dépendance vis-à-vis de ces substances. Elle a facilité l'émergence de la Stratégie Arc-en-ciel en 2007, laquelle a permis de structurer les efforts déployés par l'UNODC dans la région autour d'objectifs communs. Elle a à son actif plusieurs réalisations dans le domaine du contrôle des précurseurs, de la gestion des frontières et des opérations fondées sur le renseignement, notamment dans le cadre de l'Initiative triangulaire, du Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale et de l'Opération TARCET (Communication, compétence et formation régionales en matière de lutte contre le trafic).

86. L'UNODC a présenté le plan initial de son programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins à la réunion du Groupe des Huit à Trieste; il a déclaré sa volonté de collaborer à la prise en charge des problèmes qui touchent

¹ À Dakar, Bamako, Lagos, Praia, Accra, Conakry (en instance), Abidjan et Lomé.

l'Afghanistan et la région. Le programme vise à renforcer la coopération régionale dans des domaines clefs et à assurer une cohérence maximale aux travaux régionaux collectifs en cours d'exécution par l'Office. Le programme incorpore les recommandations de la Stratégie Arc-en-ciel qui intéressent le plus le mandat de l'UNODC et les intègre dans un programme pragmatique et complet limité dans le temps assorti d'un mécanisme de suivi clairement défini. Au niveau des politiques, les réunions de haut niveau du Pacte de Paris continuent de servir d'instance et de mécanisme global de débat politique, de consultation et de fixation de priorités sur des questions concernant le programme.

87. Les États Membres ont investi des ressources importantes dans la lutte contre la menace que constituaient les opiacés et la criminalité organisée en Asie centrale et occidentale. L'UNODC a appuyé ces efforts par un apport de compétences et la facilitation de mesures techniques, et en jouant le rôle d'intermédiaire neutre entre partenaires régionaux et internationaux.

88. Dans sa résolution 53/5, la Commission des stupéfiants a souligné l'importance qu'il y avait à adopter une approche régionale dans la lutte contre la production et le trafic illicites de drogues en provenance d'Afghanistan. Elle a aussi réitéré le principe de la responsabilité commune et partagée de tous les pays, y compris les pays de destination, d'aider l'Afghanistan et les États de transit voisins les plus touchés. Dans sa résolution 52/2, la Commission a prié la communauté internationale de fournir une assistance technique et financière pour lutter contre la circulation de drogues illicites. L'apport et le rôle joué par l'UNODC en matière de coordination régionale ont été reconnus dans les résolutions du Conseil de sécurité, le plus récemment dans la résolution 1917 (2010), ainsi que dans les rapports du Secrétaire général sur l'Afghanistan. L'appui fourni par l'UNODC à l'Initiative triangulaire (Afghanistan, République islamique d'Iran et Pakistan) et le Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale, les efforts visant à promouvoir la coopération internationale dans les affaires pénales en Afghanistan et dans la région environnante et l'opération TARCET ont été salués.

89. La Conférence de Londres sur l'Afghanistan (28 janvier 2010) a réitéré l'importance de la coopération régionale pour la lutte contre le commerce des stupéfiants et a appelé à la participation active et à l'appui de toutes les parties prenantes, y compris la communauté internationale, et plus particulièrement l'UNODC. La Conférence internationale sur l'Afghanistan (Kaboul, juillet 2010) a inauguré le processus de Kaboul, qui prévoit des responsabilités croissantes pour l'Afghanistan en tant que moteur régional et source de consensus, processus que l'UNODC est bien placé pour soutenir.

2. Progrès dans la mise en œuvre

90. Au début de 2010, l'UNODC a commencé à mettre en œuvre une phase préparatoire du programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins, qui vise à mettre au point un véritable programme régional englobant plusieurs réunions de niveau technique, des ateliers et des activités de formation favorables à la création de capacités et à la coopération régionale dans le domaine de l'entraide judiciaire, de la détection et de la répression et de la réduction de la demande de drogues, ainsi que du VIH/sida.

91. Dans le cadre du processus de consultation visant à mettre au point un descriptif de programme régional, une série d'ateliers, missions, débats et séances d'information thématiques et régionaux ont été tenus avec des États Membres et des donateurs pour parvenir à une compréhension commune des besoins et des façons d'aborder les problèmes liés à la production, au trafic et à l'abus de drogues au niveau régional, et à se mettre d'accord sur ces thèmes. Des réunions de consultation ont été tenues sur diverses questions, dont l'entraide judiciaire (Astana, juillet 2010), la détection et la répression (Kaboul, juillet 2010) et la réduction de la demande de drogues (Téhéran, octobre 2010). La première réunion judiciaire organisée dans le cadre de l'Initiative triangulaire s'est tenue à Téhéran les 7 et 8 décembre 2010, ouvrant la voie à une coopération plus étroite en matière pénale, s'agissant notamment de l'entraide judiciaire.

92. Le programme régional de l'UNODC pour l'Afghanistan et les pays voisins (2011-2014) vise l'Afghanistan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Pakistan, la République islamique d'Iran, le Tadjikistan et le Turkménistan. Il mettra l'accent sur les activités transfrontières et régionales et se compose de trois sous-programmes: a) la gestion des frontières, la coopération en matière de détection et de répression dans les domaines du contrôle des drogues et de la criminalistique; b) la coopération juridique internationale en matière pénale; c) la prévention et le traitement de l'abus des drogues et la prévention du VIH/sida; et d) les tendances et l'évaluation d'impact. Le cadre du programme régional fournira en outre un point de départ pour la planification et l'application stratégiques des responsabilités partagées qui incombent aux pays de la région et à la communauté internationale.

93. Les programmes de pays pour le Pakistan et la République islamique d'Iran ont été lancés et la mise en route du programme de pays pour l'Afghanistan est prévue pour 2011.

3. Partenariat avec d'autres instances du système des Nations Unies

94. Les interventions de l'UNODC s'alignent sur les activités de soutien que les organismes des Nations Unies mènent à l'échelle du système en faveur des priorités nationales, telles que définies dans le PNUAD. L'UNODC prend part aux équipes de pays des Nations Unies et travaille en étroite collaboration avec plusieurs organismes des Nations Unies présents dans la région, ainsi qu'avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Grâce à son articulation avec les programmes de pays et au parallélisme des activités de mise en œuvre, le programme régional vise à promouvoir la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, en adhérant notamment aux priorités définies dans les pays. L'UNODC s'efforcera de l'harmoniser avec les exercices au titre du PNUAD dans les pays bénéficiaires et de corréliser les deux processus.

95. L'UNODC continuera de travailler en étroite collaboration avec le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive pour l'Asie centrale, la MANUA, le PNUD, l'OIM, l'Organisation mondiale de la Santé, la Banque mondiale et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Des organisations régionales, comme l'Organisation du Traité de sécurité collective, le Plan de Colombo pour la coopération économique et sociale en Asie et dans le Pacifique, l'Organisation de coopération économique, le Groupe Eurasie contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, l'Organisation de Shanghai

pour la coopération, l'Union européenne, INTERPOL, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, en particulier le Conseil OTAN-Russie et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), contribueront à la mise en œuvre du programme régional. Le programme régional s'efforcera de reproduire les activités de formation qui ont donné de bons résultats en mettant à disposition des agents qualifiés ou en en formant de nouveaux et en étendant son action à d'autres pays de la région. Plusieurs partenaires bilatéraux interviennent déjà de façon majeure en finançant et en mettant en œuvre des opérations de lutte contre les stupéfiants en Afghanistan et dans les pays voisins; un processus consultatif est en cours avec ces partenaires afin d'assurer la cohérence entre les efforts et d'obtenir un appui pour le programme.

4. Financement

96. La valeur totale des activités de l'UNODC dans la région se monte à environ 215 millions de dollars.

H. Programme régional pour l'Afrique australe

97. L'élaboration d'un programme régional pour l'Afrique australe devrait s'achever durant le premier semestre de 2011. Régi par les priorités et les besoins des pays concernés, le programme vise à promouvoir la primauté du droit et à faire efficacement face aux menaces en constante évolution que la criminalité, les drogues et le terrorisme font peser sur la sécurité dans la région.

98. Le programme régional mettra l'accent sur les problèmes transnationaux et transfrontières et suivra et complètera les priorités stratégiques de la Communauté de développement de l'Afrique australe telles que définies dans le Plan stratégique indicatif de développement régional et le Plan stratégique indicatif pour l'organe traitant de la politique, la défense et la coopération en matière de sécurité de la SADC. L'UNODC espère conclure un mémorandum d'accord avec la SADC en 2011.

99. Suite à une consultation préliminaire avec les parties prenantes, le programme régional met l'accent sur trois domaines prioritaires: a) lutte contre le trafic, la criminalité organisée et le terrorisme; b) réforme de la justice pénale; et c) prévention de l'abus des drogues et santé. Ces thèmes et principes sont complétés par des activités transversales de recherche et de sensibilisation.

100. L'UNODC appuie les activités en cours dans la région en privilégiant l'appui aux victimes de la criminalité et d'actes de violence, leur protection et leur autonomisation, l'action de détection et de répression des actes de violence contre les femmes, en améliorant l'action de justice pénale face au trafic illicite de migrants et à la traite des personnes, en renforçant la capacité de contrôle aux frontières des services de détection et de répression et en élaborant et en mettant en œuvre une action efficace et durable contre le VIH/sida dans les prisons.

101. Le programme envisagera aussi de mettre au point des programmes intégrés nationaux si les États Membres en font la demande. En partenariat avec le PNUD et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, l'UNODC est en train d'appuyer l'établissement d'un

programme concernant l'état de droit en République démocratique du Congo et ouvrira un bureau de programme à Kinshasa en janvier 2011.

III. Voie à suivre, enseignements tirés et souci de pérennisation

102. La première génération de programmes régionaux conçus et mis en œuvre par l'UNODC a constitué une période de transition pour l'Office. Les programmes ont suivi le principe fondamental selon lequel il convient d'atteindre et de maintenir flexibilité et efficacité sur le terrain, en évitant la multiplication des projets, en assurant la concordance et la cohérence et en optimisant l'intégration d'un mandat à l'autre.

103. Des enseignements ont été tirés sur la base des informations recueillies sur le terrain, alors même que l'Office s'efforce de trouver des solutions efficaces pour la mise en œuvre de ses programmes. Ce retour d'information aide à déterminer l'avenir de l'approche programme intégrée. Certaines caractéristiques communes relevées dans les informations communiquées méritent un examen plus poussé.

Problèmes

1. Intégration d'un grand nombre de projets et de pays dans le nouveau cadre

104. L'adoption de l'approche programme intégrée a créé des problèmes liés à l'intégration des projets existants dans des programmes régionaux cohérents. On citera en exemple la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique, où les besoins spécifiques de nombreux pays et territoires très divers doivent nécessairement être pris en compte tout en maintenant une certaine souplesse et une certaine adaptabilité à la conjoncture régionale et nationale particulière.

105. L'élaboration de programmes intégrés nationaux ciblés, spécialement établis en fonction des politiques, besoins et priorités de chaque pays, aidera à résoudre certains de ces problèmes, dans la mesure où les programmes en question seront alignés sur le cadre stratégique général défini pour le programme régional dont ils relèvent.

2. Mécanismes de financement et information des donateurs

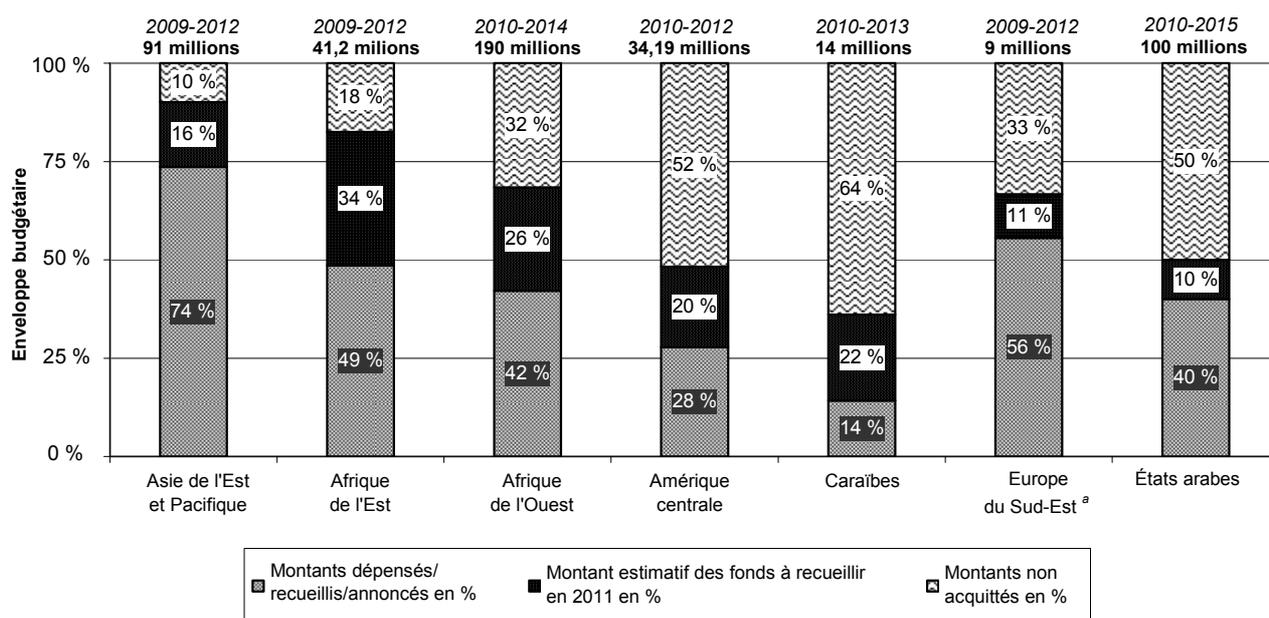
106. Des programmes intégrés ont été conçus permettant de rendre compte aux pays partenaires comme aux pays donateurs d'une manière exhaustive et globale par le biais, entre autres, de rapports descriptifs et d'états financiers réguliers. Toutefois, l'accord ne s'est pas encore fait pour ce qui est de fournir aux donateurs des rapports uniformes sur les programmes. On continue d'établir un rapport sur les programmes différent pour chaque donateur, ce qui impose de lourdes contraintes aux bureaux régionaux qui doivent collecter des fonds et publier des informations adaptées à chacun.

107. La charge qu'impose la démultiplication des efforts de communication d'informations et de collecte de fonds pourrait être allégée si les contributions des donateurs étaient allouées au programme régional dans son ensemble plutôt qu'à des activités spécifiques, et si l'information fournie aux donateurs portait davantage sur

l'impact général des programmes que sur les progrès réalisés pour chaque produit et activité.

108. Un résumé de l'état de financement des programmes régionaux en cours est présenté à la figure II, reflétant les progrès importants effectués malgré le climat économique mondial. La collecte de fonds se poursuit tout au long de la durée de vie du programme.

Figure II
État des fonds des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (décembre 2010) (en millions de dollars des États-Unis)



^a Le programme régional pour l'Europe du Sud-Est a été examiné et revu à la baisse en 2010.

3. Appui au système administratif et financier

109. L'infrastructure de soutien administratif actuelle de l'UNODC n'est pas encore tout à fait capable de répondre aux exigences des modalités d'application plus large dictées par l'approche régionale car les cadres administratifs existants ont été conçus pour appuyer des projets et non des programmes pluridimensionnels.

110. Une équipe spéciale interne aide les bureaux régionaux et les bureaux de pays à effectuer cette transition, et un appui spécialisé continuera de leur être fourni. Dans le même temps, le système de gestion et d'administration du programme est en cours de modernisation pour mieux faciliter la planification, le suivi et le compte rendu des programmes intégrés.